

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE
MISE EN CANDIDATURE

GALA
reconnaissance

5 NOVEMBRE 2026



PRÉSENTÉ PAR  ROUSSILLON 

T A B L E D E S M A T I È R E S

Mission du Gala Reconnaissance	2
Dates importantes à retenir	2
Avantages au dépôt de candidature	3
Conditions d'admissibilité	4
Description des catégories	5
1. Nouvelle entreprise et reprenariat	5
2. OBNL et organisme d'économie sociale	5
3. Employeur mobilisateur	6
4. Entreprise responsable et durable	6
5. Expérience client et rayonnement	7
6. Engagement local et social	8
7. Croissance et résilience commerciale	8
8. Entreprise industrielle	9
9. Entreprise de service	9
10. Distinction : Coup de cœur du jury	10
11. Distinction : Coup de cœur du public	10
12. Distinction : Personnalité d'affaires de l'année	11
Critères d'évaluation	12
Confidentialité	13
Exclusions	13
Explications de la grille d'évaluation	14
À retenir	15

GALA

reconnaissance

MISSION DU GALA RECONNAISSANCE

Le Gala Reconnaissance de la Chambre de commerce et d'industrie du Grand Roussillon est notre événement phare qui vise à souligner l'importance ainsi que le dynamisme de notre milieu d'affaires auprès de nos membres et de notre communauté. Il est de notre devoir de mettre en lumière les efforts remarquables de nos entreprises d'ici, toute la créativité, la solidarité, la persévérance et le leadership dont ils ont fait preuve durant la dernière année.

Ce grand événement annuel festif permet également de reconnaître la contribution exceptionnelle d'entreprises, de commerces, d'organismes, d'entrepreneurs et d'industries au développement économique de notre région. Cette soirée prestigieuse et riche en émotion représente une occasion spéciale de récompenser toute la détermination mise en œuvre par nos gens d'affaires et de célébrer ensemble l'impact positif des efforts déployés collectivement.

DATES IMPORTANTES À RETENIR

- | | |
|--|---------------------------|
| • Ouverture de la période de candidature | 10 août 2026 |
| • Fermeture de la période de candidature | 20 septembre 2026 |
| • Annonce des finalistes | 30 septembre 2026 |
| • Campagne de vote du public | 1er au 30 octobre 2026 |
| • Entrevue avec le jury (finalistes seulement) | Semaine du 5 octobre 2026 |
| • Tournages vidéo (finalistes seulement) | 5 au 16 octobre 2026 |
| • Gala | 5 novembre 2026 |

AVANTAGES AU DÉPÔT DE CANDIDATURE

Le Gala Reconnaissance souligne les efforts et la réussite des entreprises établies sur le territoire de la CCIGR.

Être candidat au Gala Reconnaissance c'est donc :

- Obtenir de la reconnaissance par vos pairs;
- L'occasion de faire le bilan de vos accomplissements et regrouper en un seul document toutes vos réalisations;
- Jouir d'une notoriété des plus recherchées auprès du grand public et du milieu des affaires d'ici;
- Valoriser votre entreprise, solidifier vos liens avec votre personnel et vos partenaires;
- Contribuer au développement économique de la région;
- Inspirer d'autres entrepreneurs à entreprendre le processus!

De plus, vous bénéficierez d'une visibilité et d'une crédibilité importante auprès de la communauté d'affaires et du grand public grâce à une couverture médiatique, notamment :

- Lors de l'annonce des finalistes, prévue le 30 septembre 2026
- Par l'entremise de photos et publication diverses (web, médias sociaux et journaux)
- **Lors du Gala prévu le 5 novembre 2026 :**

-Présentation des finalistes et dévoilement des gagnants;
-Prise de photos en présence d'un partenaire (pour les lauréats seulement) ;
-Diffusion médiatique variée (médias sociaux, infolettre, journaux locaux et site Web).

CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

L'entreprise doit :

- Être membre en règle de la Chambre de commerce et d'industrie du Grand Roussillon à la date de clôture des mises en candidature, soit le 20 septembre 2026, 23 h 59.
- Avoir un établissement d'affaires sur le territoire de la CCIGR, soit Châteauguay, Léry, Mercier, Saint-Isidore-de-Laprairie, Saint-Urbain-Premier, Sainte-Martine, Candiac, Delson, Hemmingford, La Prairie, Saint-Constant, Saint-Édouard, Saint-Mathieu, Saint-Michel, Saint- Patrice-de-Sherrington, Saint-Philippe, Saint-Rémi, Sainte-Catherine et Sainte-Clotilde.
- Être une entreprise privée (dont le capital n'est pas contrôlé, directement ou indirectement, par une société d'état), OU un organisme à but non lucratif (pour la catégorie OBNL).
- Avoir dûment complété son dossier de candidature, incluant le formulaire (un dossier de candidature par catégorie, jusqu'à concurrence de 3).
- Démontrer une bonne santé financière en faisant signer l'attestation fournie en annexe, soit par un comptable, un banquier ou un directeur de comptes qui ne travaille pas au sein de votre entreprise.
- S'engager à être présent au Gala Reconnaissance 2026 (si vous figurez parmi les finalistes).

DESCRIPTION DES CATÉGORIES

1. NOUVELLE ENTREPRISE ET REPRENEURIAT

Définition :

Cette catégorie regroupe les entreprises en démarrage ou en phase de jeune croissance, ainsi que les dossiers de reprise ou de transfert d'entreprise réalisés avec succès. Elle vise à souligner autant l'audace entrepreneuriale d'un nouveau projet d'affaires que la vision et le leadership d'un repreneur assurant la continuité d'une entreprise existante.

Critères d'évaluations :

- Pour une nouvelle entreprise ou start-up : originalité du concept, qualité du modèle d'affaires, rapidité de mise en marché, premiers résultats obtenus
- Pour un repreneuriat ou transfert : caractère structuré et planifié du processus de transfert, continuité des emplois et de l'expertise, intégration réussie
- Vision de croissance et objectifs à court, moyen et long terme
- Innovation dans l'offre de produits ou de services
- Solidité du plan d'affaires ou de la stratégie de continuité

Preuves à fournir :

- Date de fondation ou date de la transaction de transfert
- Plan d'affaires ou sommaire de la stratégie de reprise
- Résultats obtenus depuis le lancement ou la reprise

2. OBNL ET ORGANISME D'ÉCONOMIE

Définitions :

Cette catégorie s'adresse aux organismes à but non lucratif, coopératives, mutuelles et entreprises d'économie sociale qui produisent des biens ou des services tout en poursuivant une mission collective ou d'entraide.

Critères d'évaluations :

- Clarté et portée de la mission sociale, culturelle ou communautaire
- Viabilité et autonomie financière du modèle d'affaires
- Valeurs de coopération, d'entraide ou de gouvernance collective mises en pratique
- Impact démontré sur la communauté ou la clientèle desservie
- Capacité d'innovation dans la façon de remplir la mission

Preuves à fournir :

- Description de la mission et de la structure (OBNL, coopérative, mutuelle)
- Indicateurs d'impact social ou communautaire
- États financiers ou preuve de viabilité

3. EMPLOYEUR MOBILISATEUR**Définitions :**

Cette catégorie reconnaît une entreprise qui se démarque par une gestion des ressources humaines novatrice et par sa capacité à mobiliser, faire grandir et fidéliser ses équipes. C'est ici, contrairement à la catégorie Expérience client, que la dimension employé est évaluée.

Critères d'évaluations :

- Stratégies de conciliation travail-vie personnelle et de qualité de vie au travail
- Occasions de formation, de perfectionnement et d'avancement professionnel
- Pratiques de reconnaissance, de communication interne et de rétroaction
- Efforts d'attraction, d'intégration et de rétention du personnel
- Planification de la relève et développement du leadership interne

Preuves à fournir :

- Politiques ou programmes RH mis en place au cours de la dernière année
- Taux de rétention ou indicateurs de mobilisation (sondages internes)
- Témoignages d'employés

4. ENTREPRISE RESPONSABLE ET DURABLE**Définitions :**

Cette catégorie est remise à une entreprise qui intègre concrètement les principes de développement durable et de responsabilité sociale à même ses opérations, que ce soit sur le plan environnemental, social ou de la gouvernance.

Critères d'évaluations :

- Application des principes des 3RV (réduction, réutilisation, recyclage, valorisation) et gestion des matières résiduelles
- Réduction de l'empreinte écologique (énergie, transport, approvisionnement responsable)
- Pratiques de gouvernance responsable et transparente
- Retombées sociales positives des pratiques d'affaires (achat local, équité, inclusion)
- Stratégie de développement durable formalisée et objectifs mesurables

Preuves à fournir :

- Description d'une initiative écoresponsable ou d'un projet de développement durable
- Certifications ou reconnaissances obtenues
- Indicateurs de suivi (réduction de déchets, consommation énergétique, etc.)

5. EXPÉRIENCE CLIENT ET RAYONNEMENT**Définitions :**

Cette catégorie récompense une entreprise des secteurs agroalimentaire ou touristique — commerce, restaurant, hébergement, attraction, événement, produit du terroir — qui se distingue par la qualité exceptionnelle de l'expérience vécue par sa clientèle ou ses visiteurs, de l'accueil jusqu'au souvenir qu'ils en gardent. Elle porte exclusivement sur la relation avec la clientèle ou le visiteur externe — aucun critère lié à l'expérience employé ou aux pratiques de gestion des ressources humaines n'entre en ligne de compte ici.

Critères d'évaluations :

- Qualité et personnalisation de l'expérience vécue par la clientèle ou les visiteurs, de la découverte du produit ou du site jusqu'au souvenir qui en résulte
- Soin apporté au parcours client, du premier contact jusqu'après l'achat, la dégustation ou la visite
- Mise en valeur du produit, du terroir ou de l'attrait touristique dans l'expérience offerte
- Initiatives concrètes mises en place pour améliorer l'expérience client (sondages, parcours client, outils numériques, etc.)
- Fidélisation, satisfaction et recommandation de la clientèle ou des visiteurs (avis, taux de retour, bouche-à-oreille)
- Capacité à attirer une clientèle ou des visiteurs provenant de l'extérieur de la région, et rayonnement de l'expérience au-delà de notre territoire

Preuves à fournir :

- Témoignages ou avis de clients ou de visiteurs
- Résultats de sondages de satisfaction ou statistiques d'achalandage, incluant la provenance de la clientèle
- Exemples concrets d'initiatives ou d'améliorations récentes
- Retombées médiatiques, distinctions ou mentions obtenues à l'extérieur de la région

6. ENGAGEMENT LOCAL ET SOCIAL

Définition :

Cette catégorie honore une entreprise dont la visibilité et l'implication contribuent directement à la vitalité et au dynamisme de sa communauté d'affaires ou de son territoire.

Critères d'évaluations :

- Participation active à la vie communautaire (dons, commandites, bénévolat)
- Contribution à l'attractivité et à la notoriété du territoire
- Partenariats avec des organismes locaux, écoles ou institutions
- Retombées économiques locales (emplois créés, achats locaux)
- Rôle de citoyen corporatif exemplaire dans le milieu

Preuves à fournir :

- Liste des dons, commandites ou implications bénévoles de l'année
- Exemples de partenariats communautaires
- Couverture médiatique ou reconnaissance locale obtenue

7. CROISSANCE ET RÉSILIENCE COMMERCIALE

Définitions :

Cette catégorie souligne le parcours d'une entreprise qui affiche une croissance soutenue, une vision ambitieuse et une capacité démontrée à surmonter les obstacles (ralentissement économique, pénurie de main-d'œuvre, rupture d'approvisionnement, etc.).

Critères d'évaluations :

- Croissance du chiffre d'affaires, des ventes ou des parts de marché sur la période de référence
- Clarté et audace de la vision stratégique et des objectifs de développement
- Capacité à s'adapter et à rebondir face à des défis ou imprévus majeurs
- Investissements réalisés (équipements, technologies, nouveaux marchés, acquisitions)
- Solidité financière et pérennité du modèle d'affaires

Preuves à fournir :

- Données financières ou commerciales démontrant la croissance (revenus, effectifs, volume)
- Description d'un défi surmonté et des actions posées
- Plan de développement ou d'expansion

8. ENTREPRISE INDUSTRIELLE

Définition :

Cette catégorie met en valeur une entreprise dont les activités s'inscrivent dans le secteur industriel au sens large — production, transformation, exploitation de ressources, ingénierie, infrastructures ou opérations à forte intensité technologique — et qui se démarque par la performance, la fiabilité et l'évolution de ses procédés industriels.

Critères d'évaluations :

- Innovation ou modernisation des procédés industriels (automatisation, robotisation, technologies numériques)
- Amélioration continue, efficacité opérationnelle et gains de productivité
- Rigueur et constance dans la qualité, la sécurité et la fiabilité des opérations
- Investissements en infrastructures, équipements ou technologies industrielles
- Développement de marchés ou de la chaîne d'approvisionnement (exportation, nouveaux débouchés, intégration verticale) découlant de la capacité industrielle
- Contribution à la vitalité du secteur industriel régional (emplois spécialisés, fournisseurs locaux, écosystème industriel)

Preuves à fournir :

- Description d'un projet d'innovation, de modernisation ou d'automatisation récent
- Indicateurs de productivité, de qualité ou de performance opérationnelle
- Exemples de nouveaux marchés, contrats ou partenariats industriels

9. ENTREPRISE DE SERVICE

Définitions :

Cette catégorie récompense une entreprise de services aux particuliers ou de services professionnels qui se distingue par la qualité de ses services, l'efficacité de ses opérations, ses perspectives de développement, sa gestion des ressources humaines et la satisfaction de sa clientèle. Elle regroupe les entreprises actives dans le service personnel, au consommateur ou professionnel, relié à un ordre professionnel ou non (centre de conditionnement physique, studio de danse, salon de coiffure, centre de soins, agence de voyages, comptables, avocats, notaires, physiothérapeutes, psychologues, médecins, produits financiers, assurances, firmes de communications, marketing, ressources humaines, agences de placement, etc.).

Critères d'évaluations :

- Qualité, constance et personnalisation des services offerts à la clientèle
- Efficacité et optimisation des opérations
- Clarté des perspectives de développement et de croissance
- Pratiques de gestion des ressources humaines et mobilisation des équipes
- Satisfaction, fidélisation et recommandation de la clientèle

Preuves à fournir :

- Témoignages ou avis de clients
- Résultats de sondages de satisfaction ou statistiques de clientèle
- Exemples d'initiatives ou d'améliorations récentes
- Politiques ou pratiques de gestion des ressources humaines mises en place

H O R S C A T É G O R I E**10. COUP DE COEUR DU JURY * VOTE DU JURY *****Objectif :**

Reconnaître une entreprise parmi les finalistes s'étant le plus démarquée durant la dernière année selon le jury. Cette catégorie récompense une entreprise qui s'est distinguée de façon exceptionnelle parmi les finalistes du Gala Reconnaissance 2026.

Critères d'admissibilité :

Être finaliste du Gala Reconnaissance 2026. Le lauréat sera désigné par les membres du jury.

11. DISTINCTION COUP DE COEUR DU PUBLIC * VOTE POPULAIRE *

Cette distinction est décernée à l'entreprise parmi les finalistes qui reçoit le plus de mentions lors d'un vote populaire réalisé en ligne et en présentiel le soir du Gala Reconnaissance.

Critères d'admissibilité :

Être finaliste du Gala Reconnaissance 2026.

LE VOTE SE DÉROULERA EN DEUX ÉTAPES**Étape 1 :**

Les membres de la CCIGR ainsi que le grand public seront invités à voter pour leur coup de cœur parmi toutes les entreprises finalistes. Cette campagne débutera le 1er octobre et prendra fin le 30 octobre 2026 à midi.

Étape 2 :

Une fois la campagne de vote terminée, nous dévoilerons le top 3, c'est-à-dire les 3 entreprises finalistes qui auront reçues le plus grand nombre de votes au cours de la campagne.

C'est finalement lors de la soirée du Gala Reconnaissance que le lauréat sera voté par les participants présents. Durant la soirée, un vote en direct aura lieu et les participants du Gala seront invités à voter pour le finaliste qu'ils souhaitent voir remporter le prix « Coup de cœur du public ».

H O R S C A T É G O R I E

12. DISTINCTION :

PERSONNALITÉ D’AFFAIRES DE L’ANNÉE * VOTE POPULAIRE *

Cette distinction est attribuée à une personnalité reliée aux affaires, s’étant particulièrement démarquée au cours de la dernière année par ses compétences entrepreneuriales, son leadership, ses réalisations, son dynamisme, et son engagement social, corporatif ou personnel. Cette personne est engagée dans son milieu et participe activement à faire une différence dans sa région.

Cette catégorie N’EST PAS exclusive aux membres de la CCIGR. Toute personne d’affaires rencontrant les critères ci-dessus pourrait être éligible.

Critère d’admissibilité :

Être impliqué dans le milieu des affaires de la région du Grand Roussillon

LE VOTE SE DÉROULERA EN DEUX ÉTAPES

Étape 1 :

Les membres de la CCIGR ainsi que le grand public seront invités à proposer une personne reliée au milieu des affaires de la région du Roussillon qui se démarque par son implication et ses initiatives. Cette campagne débutera le 1 octobre 2026, et prendra fin le 30 octobre 2026 à midi.

Étape 2 :

Une fois la campagne de vote terminée, nous dévoilerons le top 3, c’est-à-dire les 3 entreprises finalistes qui auront reçues le plus grand nombre de votes au cours de la campagne.

C’est finalement lors de la soirée du Gala Reconnaissance que le lauréat sera voté par les participants présents. Durant la soirée, un vote en direct aura lieu et les participants du Gala seront invités à voter pour le finaliste qu’ils souhaitent voir remporter le prix « Coup de cœur du public ».

CRITÈRES D'ÉVALUATION

Tous les dossiers présentés seront évalués selon des critères spécifiques. Les membres du jury prendront en considération plusieurs éléments dont le secteur d'activité et la grosseur de l'entreprise afin d'assurer une équité entre les différents types d'entrepreneurs. Leur évaluation se fera à l'aide d'une grille préétablie.

Afin d'assurer la transparence du concours, un jury externe, indépendant composé de gens d'affaires de la région et de l'extérieur, fera l'analyse des dossiers de candidature. Tous les membres du jury devront signer un engagement de confidentialité. Si un membre du jury se voit en conflit d'intérêt lors de l'analyse d'une candidature, il se retirera des discussions et des décisions concernant ladite candidature.

Toutes les candidatures soumises seront évaluées selon les règlements généraux et les critères spécifiques à chaque catégorie. Pour chaque dossier, les réponses aux questions ainsi que la qualité de présentation du dossier sont prises en compte.

La chambre de commerce se réserve le droit de ne pas décerner de trophée dans une catégorie si les candidatures soumises ne respectent pas les critères d'évaluation. Elle se réserve également le droit de demander davantage d'informations afin de valider les candidatures.

Un dossier de candidature incomplet ne sera pas analysé par le jury.

CONFIDENTIALITÉ

Les informations présentées dans les dossiers de candidature seront traitées de façon confidentielle par les membres du jury ainsi que l'équipe de la permanence de la CCIGR, et elles serviront à l'analyse de la candidature. Tous ont signé un engagement de confidentialité ainsi qu'un engagement d'impartialité.

EXCLUSIONS

Ne peuvent pas se présenter et/ou être présentés :

- Les membres du jury;
- Les candidatures à titre posthume;
- Les lauréats des trophées de la dernière année ne peuvent appliquer dans la même catégorie;
- La présidence du conseil d'administration de la Chambre de commerce et d'industrie du Grand Roussillon.

EXPLICATIONS DE LA GRILLE D'ÉVALUATION

Afin de vous aider à compléter votre formulaire, voici une grille détaillée des critères qui vous donnera quelques pistes de réflexion.

1. PRÉSENTATION DE L'ENTREPRISE

Dressez un portrait clair et dynamique de votre entreprise. Décrivez votre mission, votre vision, vos valeurs, vos services, ainsi que votre clientèle cible.

Après avoir consulté la section 1, le jury devrait être en mesure de connaître les éléments essentiels de votre entreprise.

/20

2. PRINCIPALES RÉALISATIONS DE L'ENTREPRISE OU DU CANDIDAT DEPUIS LA DERNIÈRE ANNÉE

Décrivez les éléments suivants si applicables :

- EN TERMES DE PRODUITS OU SERVICES OFFERTS

Comment vos produits ou services innoveront et répondent aux besoins de votre clientèle ainsi que les améliorations récentes que vous avez apportées à ceux-ci ? Mettez de l'avant comment votre entreprise se distingue de ses concurrents.

- EN TERMES D'INNOVATION, DÉVELOPPEMENT DE NOUVEAUX PRODUITS ET/OU SERVICES, INVESTISSEMENTS ET DIFFÉRENCIATION AVEC LA CONCURRENCE DU MÊME SECTEUR

Quelles sont les principales réalisations qui ont permis à votre entreprise de se démarquer dans son domaine, soit par des projets d'investissements, de développement ou d'amélioration de produits, l'introduction de nouveaux produits, le développement de nouveaux procédés, vos innovations de commercialisation ou innovations organisationnelle (de gestion), des nouvelles stratégies marketing, etc. ? Mettez en valeur votre capacité à gérer les risques, votre persévérance vis-à-vis les embûches et votre proactivité.

- EN TERMES DE CROISSANCE DES VENTES, HAUSSE DE LA CLIENTÈLE ET/OU D'EXPORTATION

Détaillez l'évolution et la croissance de votre entreprise soit par une augmentation du chiffre d'affaires (comparatifs annuels), une expansion, votre rayonnement, votre développement de la clientèle cible ou vos activités. Appuyez vos explications à l'aide de chiffres et de statistiques et rapportez vos indices de croissance (financier), vos parts du marché, les créations d'emplois, les avancements technologiques ainsi que le rayonnement de vos ventes. Une preuve solide étayant votre dossier ajoute de la crédibilité à votre candidature.

/20

- EN TERMES OPÉRATIONNELS EFFECTUÉS PAR VOTRE ENTREPRISE ET AYANT EU DES RETOMBÉES POSITIVES

Démontrez les adaptations effectuées afin de développer ou maintenir votre offre de services et l'aspect positif généré. Illustrez de quelle façon vous vous distinguez comme employeur en matière de ressources humaines. Quelles stratégies ou avantages avez-vous mis en place pour assurer le recrutement ainsi que la rétention de votre personnel ? Qu'est-ce qui vous distingue en tant qu'employeur en matière de ressources humaines (conditions d'emploi, reconnaissance du personnel, plan de formation avantages sociaux, encadrements, etc.) ?

Après avoir consulté la section 2, le jury devrait être en mesure d'avoir un portrait global et juste de votre entreprise ainsi que de ses réalisations majeures au cours de la dernière année.

EXPLICATIONS DE LA GRILLE D'ÉVALUATION

Afin de vous aider à compléter votre formulaire, voici une grille détaillée des critères qui vous donnera quelques pistes de réflexion.

3. INITIATIVES FAVORABLES À L'ACHAT LOCAL

Indiquez de quelle façon vous valorisez l'achat local

(soutien des entreprises dans vos approvisionnements, économie circulaire, etc.) tant dans vos actions concrètes que les valeurs véhiculées. Quelles sont les retombées économiques de votre entreprise dans notre région (partenariats avec des fournisseurs ou des sous-traitants, achats locaux, embauche locale, etc.) ? De quelle façon votre entreprise est-elle engagée dans la communauté (implications sociales, culturelles, sportives, associations, etc.) ?

/20

Après avoir consulté la section 3, le jury devrait être en mesure de connaître concrètement votre apport dans le développement économique et communautaire de la région.

4. ENTREPRISE DE L'ANNÉE

Expliquez de façon dynamique et percutante pourquoi c'est **VOTRE** entreprise qui devrait être sélectionnée et ce qui vous distingue de tous les autres candidats.

/20

Mettez en lumière l'élément qui fait votre plus grande fierté et pourquoi vous devriez recevoir le prix de l'entreprise de l'année. (Argumentaire éclair (elevatorpitch))

Après avoir consulté cette section, le jury devrait être convaincu que le prix Entreprise de l'année devrait vous être décerné.

À RETENIR

- **L'attestation de santé financière** est une condition d'admissibilité.
- Vous devez avoir un établissement d'affaires sur le territoire de la CCIGR et être membre en règle.

Une fois votre dossier complété, acheminez le tout à info@ccigr.ca